



Le mardi 2 Avril 2024



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 10 – 2024 : Approbation du budget 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 240 849,15 €

Section d'investissement : 141 553,79 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

**Approuve** à l'unanimité le budget 2024 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*